



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL47-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice :	33
	32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents :	32
	31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants :	33
	32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

### **47- ATTRIBUTION DE SUBVENTION « ENCADREMENT » – RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS**

Il est proposé de répartir la somme de 20 000 € allouée par la Commune pour les subventions « ENCADREMENT » des clubs sportifs. La répartition se calcule sur la base des critères suivants :  
- Niveau des éducateurs : brevet d'état ou brevet fédéral.  
- Nombre d'heures prévues par ces éducateurs pour la saison 2024/2025.

NOM DE L'ASSOCIATION	NBRE ÉDUC.	HEURES HEBDO	COÛT HORAIRE	MONTANT
LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	3	29,5	53,55 €	1 580 €
LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	4	19,5	53,55 €	1 044 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	3	36,75	53,55 €	1 968 €
MELUSINE	2	2	53,55 €	107 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY	4	48,5	53,55 €	2 597 €
TENNIS DE TABLE HERBRETAIS	1	21	53,55 €	1 124 €
HERBIERS ULTIMATE CLUB	3	7	53,55 €	375 €
LES HERBIERS VENDEE GYMNASTIQUE	7	94	53,55 €	5 034 €
BADMINTON HOUSE HERBRETAIS	2	6,5	53,55 €	348 €
NEV ESCRIME	3	23	53,55 €	1 232 €
EPESES HERBIERS VOLLEY BALL	2	23,25	53,55 €	1 245 €
BUSHIDO Karaté Club	3	9	53,55 €	482 €
ETOILE D'OR TWIRLING	2	8,5	53,55 €	455 €
TAEKWONDO LES HERBIERS	1	8	53,55 €	428 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	1	30	53,55 €	1 606 €
ROULETTES HERBRETAISES	3	7	53,55 €	375 €
	44	373,5	53,55 €	20 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 27 novembre 2025,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBENCAD du budget primitif 2025, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025  
Notifié le :